

DEPARTEMENT

LOT

République Française
CONSEIL MUNICIPAL

CORN

Nombre de membres

Séance du mercredi 30 juin 2021

en exercice: 10

L'an deux mille vingt-et-un et le trente juin l'assemblée régulièrement convoqué le 24 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Dominique LEGRESY.

Présents : 9

Votants: 9

Sont présents: Patrick ALLEGUEDE, Bernard CAISSO, Thomas COUCHET, Marie-Claire DELMAS, Yasmine HEGOT, Béatrice JACQUET, Sabrina KISS, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE

Représentés:

Excuses: Sylvie CHIMINELLO

Absents:

Secrétaire de séance: Thomas COUCHET

Objet: Réajustement compte 2031 - corn - 2021_045

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-2132.48	
2031	Frais d'études	2132.48	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Cession de communal sur le hameau de goudou - 2021_046

Le Maire expose avoir été saisi par Mrs Roussenque Bernard et Réveillac Vincent afin de régulariser la situation de chemin communaux. L'évolution du hameau, la pratique et l'usage font qu'aujourd'hui ces morceaux de chemin sont enclavés dans leur propriété.

Le hameau de goudou était traversé par une voie. Cette voie n'étant plus ouverte au public, et n'assurant plus aucune fonction de desserte car interrompu.

Monsieur le Maire **propose** au conseil municipal son déclassement en application de l'article L141-3 du code de la voirie publique.

Dans le même temps le Maire **propose** au conseil municipal de céder les morceaux e chemins au tarif de 9 euros le mètre carré, soit pour Mr Réveillac 36.34 m2 x 9 euros soit 327.06 euros et pour Mr Roussenque 26.16 m2 x 9euros soit 235.44 les frais notariaux et de géomètres restant à charge des demandeurs.

Après en avoir **délibéré** le conseil municipal **décide à l'unanimité** de procéder au déclassement de la voie pédestre publique orienté nord-sud qui joignait la voie communale n°119 à la voie communale de Goudou à Crayssac en application de l'article 141-3 du code de la voirie, et de vendre au tarif de 9 euros le m2, la surface imputée à chaque demandeur à savoir pour

Mr Réveillac 36.34 m2 x 9 euros soit 327.06 euros

et pour Mr Roussenque 26.16 m2 x 9euros soit 235.44

les frais notariaux et de géomètres restant à charge des demandeurs.

Le conseil autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à la réalisation de l'opération.

Objet: Admission en non valeur sur le budget assainissement - 2021_047

Admission en non valeur sur le budget assainissement :

Le Maire **expose** que le comptable du trésor n'a pu recouvrir certains titres ci-dessous

Collectivité	
ASSAINISSEMENT CORN	
Taxes et produits irrécouvrables	
ADMISSION EN NON VALEUR	
Le comptable soussigné, expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci après colonnes 4 à 12 en raison des motifs énoncés dans la colonnes « motif ».	
Il demande, en conséquence, l'admission en non valeur, cotes ou produits, dont le montant HT s'élève aux sommes suivantes :	
	Sommes non recouvrées
Rôle de l'année 2009	0,00
Rôle de l'année 2010	0,00
Rôle de l'année 2011	141,96
Rôle de l'année 2012	215,00
Rôle de l'année 2014	0,00
Rôle de l'année 2015	10,50
Rôle de l'année 2017	0,00
Rôle de l'année 2018	0,00
Rôle de l'année 2019	0,00
Rôle de l'année 2020	0,00
TOTAL HT	367,46
TVA	0,00
TOTAL TTC	367,46
A LACAPELLE, le 01/06/2021	
Le Comptable du Trésor	
Yvan BRUNEAU	

Le conseil municipal après en avoir **délibéré entériné à l'unanimité** l'ensemble des dettes annexées.

Objet: Prêt bancaire concernant l'achat de la maison Painparé - 2021_048

Le Maire expose que suite à la délibération 2021_23_B en date du 24 Mars 2021, il a demandé à Monsieur Caisso (conseiller délégué au budget) de construire un dossier à destination de banques afin que celles-ci puissent nous faire des propositions.

Sur les trois banques contactées :

-la Banque Populaire Occitane nous a répondu qu'elle ne pouvait pas nous faire une proposition qui correspondait à nos critères,

-le Crédit mutuel a fait une proposition non adéquate à notre demande,

-le crédit agricole a fait une proposition que nous avons pu étudier directement avec la personne responsable des prêts aux collectivités.

Après cette présentation , Monsieur le Maire **propose**

- de valider l'offre du crédit agricole qui propose un prêt, dont l'intégralité des fonds sera débloquée dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat, de 94 500 euros au taux fixe de 1.16% sur 240 mois à échéances constantes,
- d'engager pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances,
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce prêt,
- de payer tous les frais, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu notamment les frais de dossier s'élevant à 300 euros.

Le conseil, après en avoir délibéré **valide**, avec 10 voix pour et 1 abstention, l'offre du crédit agricole qui propose un prêt, dont l'intégralité des fonds sera débloquée dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat, de 94 500 euros au taux fixe de 1.16% sur 240 mois à échéances constantes, d'autoriser Monsieur le Maire à engager pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances. Le conseil autorise également Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce prêt, de payer tous les frais, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu notamment les frais de dossier s'élevant à 300 euros.

Objet: Réaménagement des prêts : le bourg et l'assainissement - 2021_049

Monsieur le Maire **expose** que dans le cadre d'un projet de gestion de dette il a demandé au Crédit Agricole de faire une proposition de révision des prêts concernant l'aménagement du Bourg et l'assainissement.

La banque propose pour le prêt à réaménager N° 00010618807 (budget principal) avec un capital du nouveau prêt de 37 000 euros sur une durée : 84 mois au taux fixe de 0.59 % au lieu de 2.00% aujourd'hui à échéances constantes, périodicité : annuelle.

les frais de dossier étant de 150 €, sur la durée du prêt, la commune fait une économie de 2007.57 euros.

La banque propose pour le prêt à réaménager : 37630081496 (budget assainissement) avec un capital du nouveau prêt : 41 000 € sur une durée de 180 mois au taux fixe de 0.98 % au lieu de 2.50% aujourd'hui à échéances constantes, périodicité : annuelle,

les frais étant de 150 €, sur la durée du prêt la commune fait une économie de 5098.02 euros.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil municipal **délibère** et **vote** à l'**unanimité**, les mesures suivantes :

- **N° de prêt à réaménager : 00010618807 (budget principal)**

Capital du nouveau prêt : 37 000 €

Durée : 84 mois
Taux : 0.59 % fixe
Echéances constantes
Périodicité : annuelle
Frais : 150 €

- **N° de prêt à réaménager : 37630081496 (budget assainissement)**

Capital du nouveau prêt : 41 000 €

Durée : 180 mois
Taux : 0.95 % fixe
Echéance constante
Périodicité : annuelle
Frais : 150 €

Cette opération de remboursement par anticipation sera effectuée sans mouvement de fond dès réception du contrat signé.

La collectivité prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer tous les documents utiles pour la réalisation des emprunts, la signature des contrats de prêt, à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Adressage :

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point et de le remettre au prochain conseil.

Plan Communal de Sauvegarde : (PCS)

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de rendre le PCS à nouveau opérationnel en effet le temps passant certains relais de quartier ne sont plus là ou plus difficilement opérationnels. Il a confié ce dossier à Mr Thomas Couchet qui va commencer par remettre à jour les données collectées il y a 6 ans.

Pour rappel le PCS est une organisation au niveau communal pour faire face à une situation exceptionnelle dans l'attente de la mise en action et/ou de l'arrivée des services de secours, de mise en état des réseaux.... Généralement les PCS sont étudiés sous l'angle d'un événement climatique et/ ou technologique majeur. Monsieur le Maire et Monsieur Couchet souhaitent que le conseil puisse échanger sur la prise en compte d'un type d'événement nouveau qui pourrait être un événement du registre économique majeur nécessitant une organisation particulière notamment sur la question des ressources.

Le conseil souhaite avoir un temps d'échange sur ce sujet. Il sera programmé une réunion soit en fin d'été soit courant septembre, Monsieur Couchet est chargé de faire une présentation sur ce point.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire expose que la commune a été labellisée par le ministère de la transition écologique "Terre saine" commune sans pesticide.
- Monsieur le maire expose que le renouvellement de la labellisation dans le cadre des villages étoilés a permis à la commune d'obtenir une étoile de plus. Le commune est donc labellisé: **village étoilé avec 3 étoiles.**
- Monsieur le maire expose qu'un projet de poullailler de 8 800 poulets par bande est d'actualité sur la commune au lieu dit Pech Peyre. Ce projet porté par le GAEC Mandens Haut de Boussac suscite des inquiétudes pour les riverains.. Le Maire expose que le sujet est pris très au sérieux sur le plan urbanistique (maison autour, voirie), environnementale (risques sur l'eau: la rivière de la source passe sous le pech peyre). Les différentes autorités compétentes ont été saisies ou en cours de l'être afin de permettre de structurer la réponse apportée au projet. Par ailleurs un collectif de riverains a saisi le conciliateur de justice dans le soucis de créer de l'échange autour du projet. Au delà du projet lui-même le Maire tient à préciser qu'il tient à préserver le bien vivre ensemble sur la commune.
- Monsieur le Maire remercie les électeurs de Corn qui malgré une baisse importante de la participation se sont déplacés pour plus 50% .
- Monsieur le Maire expose qu'une barrière va être mis en place pour limiter l'accès des véhicules à la cale à canoé. Elle sera financée par le Syndicat Lot Médián
- Madame Delmas fait de l'état du mur des poubelles du carrefour et de désagréments olfactifs alors que ceux-ci viennent d'être lavés.
- Monsieur Alléguède fait le compte rendu de la commission déchets voirie , éclairage public. Il va prendre contact avec Monsieur Pacot concernant l'éclairage public (horloge astro, lampe mairie)

Plusieurs conseillers ont fait remonter des problèmes récurrents aux containers de la salle des fêtes. Des contacts vont être pris avec le service de ramassage des déchets et aussi auprès des communes de la vallée. L'idée dominante est qu'il faut diminuer les déchets produits, différentes idées sont émises: composteur collectif, poulailler collectif

- Monsieur le Maire informe que le revêtement de la route de Goudou vient d'être refait et que le point à temps vient d'être fait sur la route de Peyrelongue et St Laurent, des passages seront nécessaires en face de chez Mr Me Valéry à Miquiol et au Bouscarel
- Monsieur le Maire informe que Madame Chiminello a contacté un élagueur afin de faire un devis pour tailler les hauts arbres la salle des fêtes et les tilleuls sur le bord.
- Monsieur Caisso signale que les locataires de la salle des fêtes le weekend du 20 juin ont eu divers problèmes avec la quantité d'eau tombée durant l'orage, il va falloir que nous étudions ses événements.
- Monsieur le Maire informe que lors du chantier international du 1er au 13 Août il y aura un repas partagé avec tous, le mercredi 11 août. Il est possible que 3 jeunes du chantier participe à l'organisation de la fête Monsieur Quercy doit voir si cela est pertinent.
- Monsieur informe que le programme pour la Rando découverte: est finalisé il va pouvoir être diffusé
- Madame Jacquet propose que pour tenter d'augmenter la sécurité routière, il était possible de réfléchir à déplacer le panneau d'entrée de village qui se trouve en face de chez Véronique Sansas pour le mettre un peu avant l'intersection de la route des Soles. ; car les voitures passent vite devant la salle des fêtes et au niveau du pont. Les gens ne ralentissent qu'au ralentisseur.
- Madame Kiss se rendra à l'Assemblée Générale Reissa du 02/07/2021
- Monsieur le Maire fait un compte rendu de la commission de secteur (création d'une mini crèche, station service, pôle bois) et de la conférence des maires (définition des compétences)
- Monsieur le Maire informe que Mr Pascal Aussel sera en vacances du 1er juillet au 16 juillet .
- Monsieur le Maire informe qu'un mur du cimetière menace une tombe, des mesures de sauvegarde ont été prises mais un devis sera à faire.

Fin 00h30

